Parlement européen
2024-2029

TEXTES ADOPTÉS

P10_TA(2026)0255

Accord intérimaire sur le commerce entre l'Union européenne et le Mexique

Résolution législative du Parlement européen du 8 juillet 2026 sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord intérimaire sur le commerce entre l'Union européenne et les États-Unis mexicains (12421/2025 – C10-0126/2026 – 2025/0271(NLE))

(Approbation)

Le Parlement européen,

– vu le projet de décision du Conseil (12421/2025),

– vu le projet d'accord intérimaire sur le commerce entre l'Union européenne et les États-Unis mexicains (12422/2025),

– vu la demande d'approbation présentée par le Conseil conformément à l'article 91, paragraphe 1, à l'article 100, paragraphe 2, et à l'article 207, paragraphe 4, premier alinéa, en liaison avec l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a), et l'article 218, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (C10-0126/2026),

– vu l'article 107, paragraphes 1 et 4, ainsi que l'article 117, paragraphe 7, de son règlement intérieur,

– vu la lettre de la commission de l'agriculture et du développement rural,

– vu la recommandation de la commission du commerce international (A10-0198/2026),

1. donne son approbation à la conclusion de l'accord;

2. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres et des États-Unis mexicains.